

1993-2023 : la FSU depuis le congrès de Macon

1993
MACON



Michel Deschamps
(1994-1999)



Le sigle FSU, pour Fédération Syndicale Unitaire et son logo, le U et ses quatre couleurs, symbolisent la volonté unitaire de la fédération.

1997
TOULOUSE



Monique Vuillat - Daniel Le Bret
(1999-2000)



1995, 2003, 2008, 2010, 2019... Dès sa fondation, la FSU s'impose dans le paysage syndical et dans les mobilisations sociales. Elle œuvre au développement des dynamiques unitaires. En 2003, sur les retraites, mais aussi la décentralisation, elle devient la locomotive du mouvement.



2001
LA ROCHELLE



Monique Vuillat - Pierre Duhaucourt
(2000-2001)



2004
PERPIGNAN



Gérard Aschieri
(2001-2010)



2007
MARSEILLE

2010
LILLE

2013
POITIERS

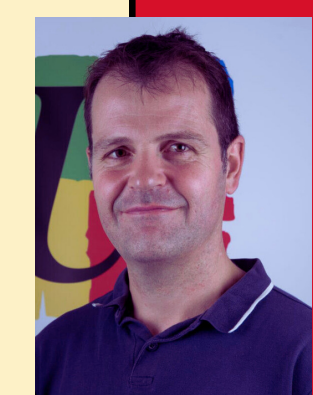
2016
LE MANS



Bernadette Groison
(2010-2019)

2019
CLERMONT-FERRAND

2022
METZ



Benoît Teste
(2019-)



La FSU n'ignore aucun combat: droits des femmes, droit au logement, défense des sans-papiers, lutte contre la guerre et la montée de l'extrême droite... Elle cherche à unir ses forces à celles d'autres partenaires pour faire valoir les alternatives, développer le pouvoir d'agir et transformer la société.



La FSU et l'altermondialisme (années 2000)

Le 3 juin 1998 a lieu l'Assemblée Générale constitutive d'ATTAC: la FSU, le SNES, le SNUipp et le SNESup sont membres cofondateurs d'Attac. De nombreuses sections départementales s'y impliquent également.



La FSU est présente depuis 2001 aux Forums Sociaux Mondiaux (Porto Alegre, Mumbai, Belem...) et aux Forums Sociaux Européens (Florence-2002, Paris-2003, où la FSU fournit 600 bénévoles).

Il en est de même aux grands-rendez-vous altermondialistes (contre l'OMC, G8...). Elle participe activement aux débats, à la construction de réseaux internationaux, à la construction d'alliances durables et de mobilisations pour un autre monde.

Enjeux internationaux



La FSU milite pour les droits des peuples, et pour que les enjeux sociaux et altermondialistes soient articulés au niveau international à des politiques qui promeuvent la justice climatique, la solidarité avec le Sud, la lutte contre les oppressions, la paix, le désarmement et l'abandon des armes nucléaires.



La question écologique



Les enjeux écologiques sont indissociables des questions sociales mais aussi des enjeux éducatifs. Cette conviction est au fondement de l'engagement de la FSU dans le collectif Plus jamais ça, devenu L'alliance écologique et sociale.

Les enjeux environnementaux, apparus dès son congrès 2004 sont approfondis ensuite dans tous les congrès : souveraineté alimentaire, bio diversité, dérèglement climatique, énergies dont nucléaire...

La FSU participe à la construction de mobilisations et d'alliances internationales sur les questions écologiques. Elle participe au réseau Urgence climatique, Justice sociale qui se mobilise en décembre 2009 lors de la COP 15 à Copenhague. Elle est présente dans les collectifs pour organiser les mobilisations lors des COP, en particulier à Paris, en 2015.

Les fondamentaux de la FSU

Extraits des statuts adoptés au congrès de Macon (1994)

La FSU est une «**fédération de syndicats nationaux**», dont le fonctionnement, reposant sur trois piliers (Art.1), poursuit l'objectif d'élaborer le «**fédéral**» (Art.2)

Art.1

«**La FSU [...] est une fédération de syndicats nationaux [...]. La Fédération rassemble, notamment par leur représentation dans les instances délibératives: les syndicats nationaux, les sections départementales (...), les tendances, dont le droit d'existence est garanti dans la Fédération.**»

Art.2

«**[...] La Fédération donne la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle, associe l'ensemble des syndiqués au débat et à la vie de la Fédération, respecte les diversités. Elle a en permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels. Ainsi elle favorise l'émergence d'un véritable point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître, dégagant l'unité profonde des aspirations des personnels, affirmant les solidarités.**»



Congrès départemental (Martigues, 2013)

Congrès national (Metz, 2023)



Le «pacte fondateur» (1993)

Définissant les principes de fonctionnement de la FSU, le «Pacte» précisait également deux points-clés:

«**Un cadre fédéral qui incite à la recherche de convergences, rejette toute hégémonie et évite toute minorité de blocage.**»

Aucune décision de la fédération ne peut s'opposer «**aux mandats fondamentaux**» d'un syndicat.



Réunion de la commission du thème 2, portant sur les services publics et leurs agents, lors du congrès national de 2007.

Démocratie syndicale

Le vote de l'ensemble des syndiqués détermine la composition pluraliste des instances et de l'exécutif. Aucune tendance ne peut disposer de plus de 50% des sièges.

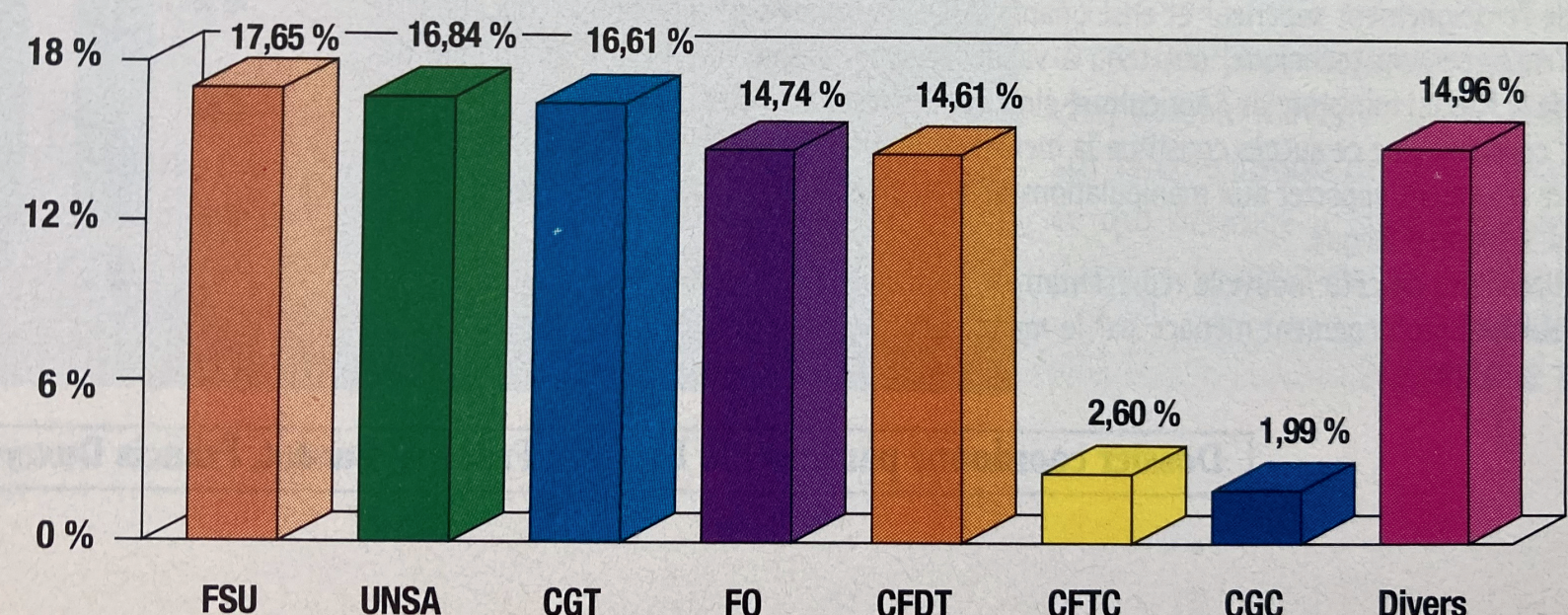
Majorité qualifiée et synthèse

La majorité qualifiée (70%) est requise dans tous ses votes internes. Elle est portée à 75% pour les congrès des Sections Départementales. Une majorité qualifiée oblige à la recherche d'une synthèse, réponse originale d'un syndicalisme reconnaissant en son sein le pluralisme, garant de la démocratie syndicale et au-delà, de la démocratie salariale.

Tous les 3 ans, les syndiqué.es sont appelé.es à se prononcer sur le rapport d'activité et à élire les directions syndicales



REPRÉSENTATIVITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT APRES LES ÉLECTIONS ENSEIGNANTES DU 12 DÉCEMBRE 1996



1996 : la FSU première force syndicale de la FPE

Représentativité de la FSU dans la Fonction Publique de l'Etat

Dès 1996, la FSU devient la première force syndicale à la fonction publique de l'Etat (FPE). Pourtant, les entorses à la reconnaissance de sa représentativité n'ont pas manqué. En 1995, sa place au Conseil de la FPE est minorée. En 1996, l'amendement Perben modifie les règles et empêche ainsi certains syndicats, dont principalement la FSU, d'être reconnus comme représentatifs. Cette disposition ne sera abrogée qu'en 2010. Au niveau interprofessionnel, la FSU ne siège au CES (CESE) qu'en 1999. Il faudra attendre 2001 pour qu'elle intègre les CESR (CESER aujourd'hui), ainsi que les instances, nationales et régionales chargées de la formation professionnelle. Lors des élections professionnelles de 2011, la fédération perd sa première place à la FPE. De 2014 à 2022, l'ordre entre les trois premières organisations, FO, FSU et UNSA, reste identique et les écarts faibles, les différents scores oscillant entre 16 et 17%.

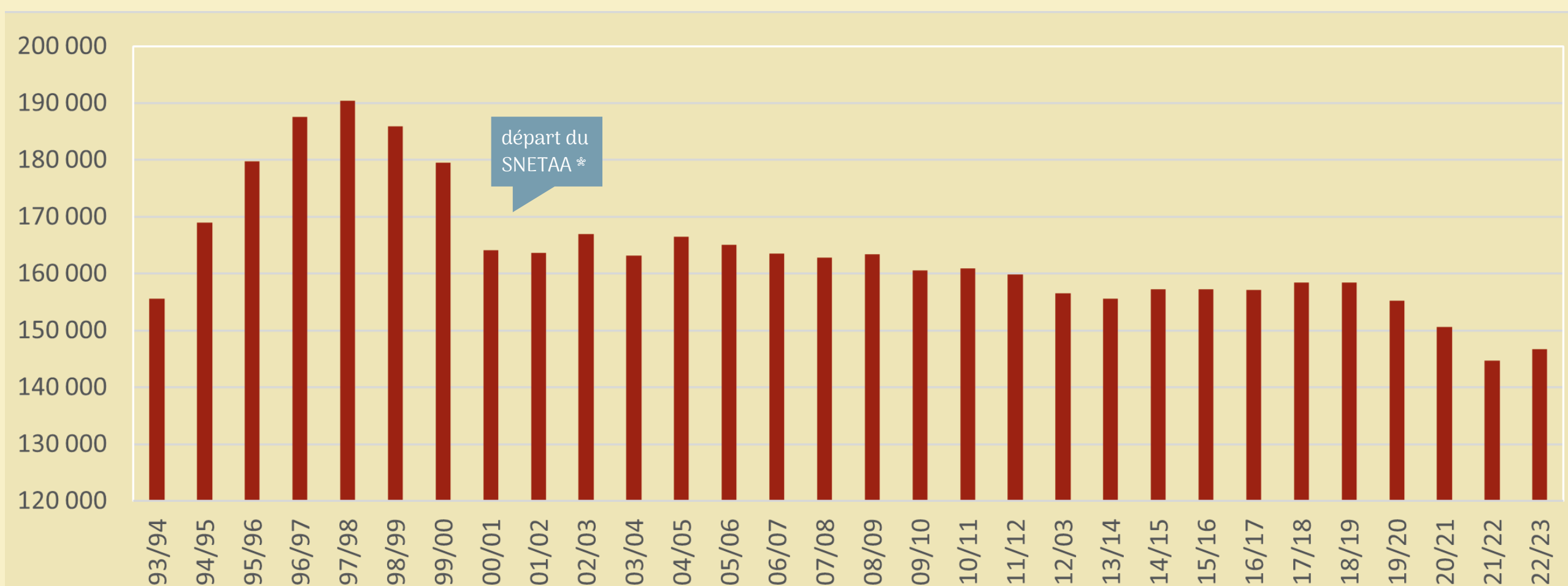
Evolution de la syndicalisation de la FSU de 1993 à 2023

La FSU rassemble en 1993-1994 plus de 150 000 adhérents, atteignant en 1997-1998 son maximum, 190 000 adhérents.

La rapide syndicalisation des instituteurs et professeurs des écoles au SNUipp, devenu dès 1996 le premier syndicat dans le premier degré, l'explique en grande partie.

Alors que son champ de syndicalisation est limité à la fonction publique, la FSU s'impose notamment grâce à son taux de syndicalisation élevé au sein de l'Education Nationale. Autour de 1999-2000, la tendance à la baisse se dessine. Elle se poursuit dans les années 2000, et s'accroît après 2010, comme pour l'ensemble des organisations syndicales.

Au cours de l'année 2022-23, le nombre de syndiqué-es de la FSU a connu un rebond, avec plus de 2000 syndiqué-es supplémentaires.



Nombre de syndiqué.es à la FSU

*SNETAA

Syndicat des lycées professionnels, le SNETAA avait rejoint les opposants à la direction de la FEN (Unité-Action et Ecole Emancipée), après avoir créé une nouvelle tendance, Autrement, en 1990. Participant à la création de la FSU, le syndicat s'oppose assez rapidement à la majorité fédérale, ne siégeant plus dans ses instances à partir de 1997, ne respectant pas le pluralisme en son sein, ne payant plus ses cotisations... En 2001, un nouveau syndicat le remplace au sein de la fédération est créé, le SNUEP.

Unité et unification syndicale

Dès sa création, la FSU inscrit dans ses objectifs l'unité et le rassemblement du syndicalisme. Au fil des congrès, le mandat s'est précisé tout en évoluant. Sa confédéralisation ou son adhésion à une confédération existante ont été écartées. Les questions du syndicalisme de métier, de l'existence de courants de pensée ou du besoin d'associer les adhérents ont donné lieu à de nombreux débats. Des initiatives de travail ont été prises avec d'autres organisations, en particulier la CGT et Solidaires mais tant à l'interne de la FSU qu'en fonction des prises de position d'autres organisations, la démarche a connu des avancées mais aussi rencontré des difficultés de mise en œuvre.

Le dernier congrès (Metz-2022) a réaffirmé l'idée d'une dynamique double articulant le renforcement de la FSU et le travail de construction d'un outil au service de tous, sans décider a priori de son périmètre ni de ses formes.

L'initiative de tenue d'Etats généraux du syndicalisme rappelée à Metz doit constituer une étape de ce processus.

1993
MAÇON

Le congrès de Maçon adopte le principe de réunification :

« Persuadée (...) que la défense de l'université et de son personnel est inséparable de l'action générale de la classe ouvrière, la Fédération travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques ou religieuses. »

Statuts de la FSU, 1994, article 4 (reprise des statuts de la FEN).



1997
TOULOUSE



Lors de son deuxième congrès en 1997 à Toulouse, la FSU propose, sans succès, de créer entre organisations syndicales des « espaces permanents de débat ».

2001
LA ROCHELLE

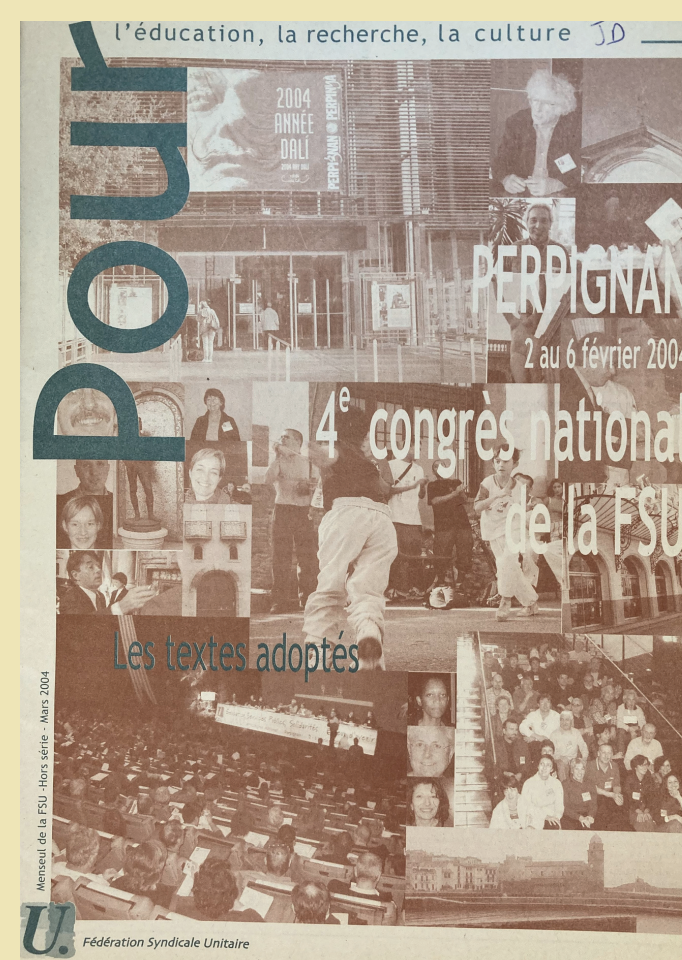
En 2001, le congrès de La Rochelle « lance un appel à l'ensemble du mouvement syndical, sans exclusive » pour la création d'un « Comité de Liaison Unitaire Interprofessionnelle, [...] démarche qui doit aussi s'envisager à tous les niveaux, régions, départements, localités ».

2004
PERPIGNAN

Le congrès de Perpignan dresse le bilan de la démarche initiée à La Rochelle : « structuration souple » où chacun « conserve son identité », le Comité de liaison unitaire suscite un véritable intérêt. C'est pourtant un « demi-échec [...], car il n'a finalement réuni que le G10 (Solidaires) et la CGT-Finances », la confédération CGT ayant in fine refusé, ainsi que la FGTE-CFDT.

Le congrès décide de « réinterroger le concept d'autonomie », qui « cantonne la FSU au seul champ de l'éducation », ce qui lui interdit d'être reconnue comme représentative au même titre que les confédérations CGT, CFDT, FO, CGC, et CFTC.

Sur l'avenir, les congressistes doivent choisir entre : « statu quo, adhésion à une confédération existante, transformation de la FSU en une nouvelle confédération, élargissement aux secteurs de la Fonction Publique et des services publics, création d'une Union de syndicats, partenariats avec d'autres organisations ». En tout état de cause, le congrès doit se prononcer sur l'élargissement de « son champ d'intervention, notamment à l'ensemble des secteurs de la Fonction publique, [pour...] donner une réponse précise aux organisations qui manifestent le souhait de rejoindre la FSU ».



Les votes du congrès de Perpignan

Devant l'impossibilité d'atteindre la majorité qualifiée, le rapporteur, Bernard Boisseau, propose un vote indicatif lors de la plénière :

- SD-93: « Le congrès ne prend pas de décision immédiate sur la question de l'élargissement de la FSU. [...] et consultera ses adhérents avant la fin mai » : 22,62 %
- Élargissement 3FP+SP+ missions SP : 57,24 %
- Élargissement 3FP+SP : 54,72 %
- Élargissement 3FP : 55,75 %
- Texte SNETAP: « La FSU propose au niveau interprofessionnel d'aller vers la création d'une Union de syndicats » : 45,17 %

Le vote final, lors d'une 2^e plénière, adopte l'élargissement aux trois Fonctions Publiques à 84,64%.

Affiliation des syndicats du privé : rejetée en 2005

Deux syndicats d'enseignants du privé issus de la FEP-CFDT, le SNUDEC et le SUNDEP demandent en 2004 leur affiliation à la FSU. Les deux syndicats partagent les orientations de la FSU, y compris en matière de laïcité, leur objectif étant la fin du dualisme scolaire. Mais, après de vifs débats, le CDFN de janvier 2005, partagé entre les risques de conflits d'intérêt et la fonction d'un syndicat de défense de tous les salariés, rejette l'adhésion (52 pour, 51 contre, 9 abstentions, et 3 refus de vote).

2007
MARSEILLE

Sur la question de l'élargissement, le congrès de Marseille en 2007 décide « d'en rester aux décisions de Perpignan, de leur donner toute leur portée et d'inviter le mouvement syndical à débattre et travailler ensemble », résume Gérard Aschieri à la fin du congrès, ajoutant que « tant que les règles de la représentativité n'ont pas évolué, le paysage syndical aura du mal à changer ». Toutefois, la venue de Bernard Thibault, Secrétaire Général de la CGT, à un congrès de la FSU, une première, suivie, à partir de 2009, de rencontres et initiatives bilatérales s'organisent, avec la CGT d'une part, et Solidaires d'autre part.



2010
LILLE

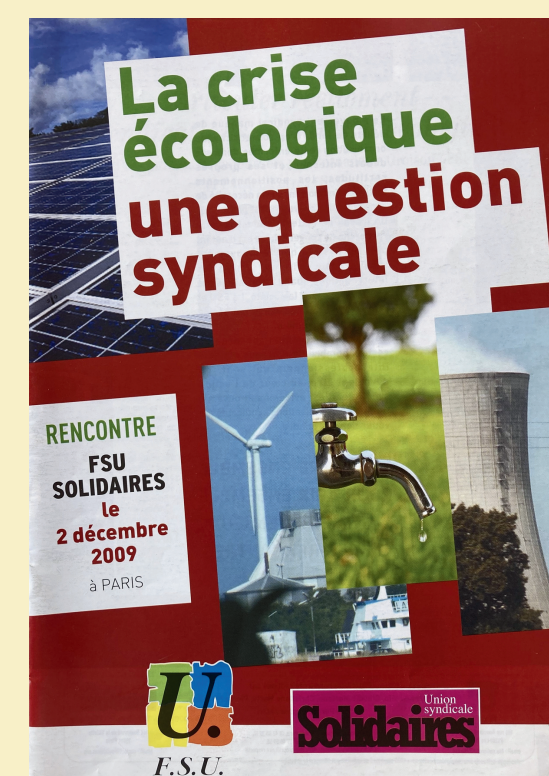


Alors que la modification des règles de représentativité en 2008 dans le privé puis les accords de Bercy dans la Fonction publique signent la fin de la loi Perben, des perspectives nouvelles semblent s'ouvrir, que le congrès de Lille en 2010 explore.

Ayant pu pour la première fois déposer des listes lors des élections à la fonction publique territoriale, la FSU, toujours première à la fonction publique de l'Etat, est ainsi devenue la 4^e force de la fonction publique.

Rappelant son attachement à « l'unité d'action la plus large », le congrès se prononce pour « le développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire ». Pour ce faire, la FSU « entend contribuer activement à construire un nouvel outil syndical, [...] cette construction [...] n'étant pas une fusion ou une absorption ».

Le congrès décide de poursuivre les « initiatives communes de débats [...] avec la CGT d'une part et Solidaires d'autre part », et lance « un appel aux organisations qui le souhaitent et aux salariés pour débattre ensemble et à tous les niveaux de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire ».



Au Congrès de Metz en 2022 :
« La FSU renouvelle sa proposition [...] de tenir avec les forces syndicales intéressées des états généraux du syndicalisme de transformation sociale »

Les puissantes mobilisations contre la retraite à 64 ans impulsées par une intersyndicale unitaire au grand complet en 2023 signent-elles la fin d'une longue période de divisions syndicales et de reculs ?

A tout le moins, s'est ouverte la possibilité pour le syndicalisme de reprendre l'offensive.



La FSU, un syndicalisme de transformation sociale



« La FSU, un outil syndical efficace [...] pour redonner confiance dans l'action syndicale [afin de] peser sur les choix gouvernementaux et patronaux, faire aboutir les revendications et jouer ainsi tout son rôle dans le processus de transformation sociale. » (Congrès de Macon, 1994)

- La fédération se réclame de la « double besogne » du syndicalisme (Charte d'Amiens, 1906) : l'obtention « d'améliorations immédiates »,
- la perspective de « l'émancipation » des travailleurs.

Sa conception d'un syndicalisme démocratique, unitaire et pluraliste, fondé sur la démocratie salariale, doit permettre d'obtenir un rapport de force favorable pour négocier.

La FSU introduit le thème 3 dans ses congrès à partir de 1997. Il s'agit ainsi de « contribuer à une alternative économique, sociale et culturelle, [de] promouvoir la citoyenneté et les libertés » afin de répondre à « l'exigence de transformations sociales et de dépassement des logiques libérales », dans l'objectif d'ouvrir le champ des possibles (Congrès de Toulouse, 1997).

Transformation sociale, féministe et écologique

Le champ des alternatives concernait en 1997 l'emploi et le travail, la répartition des richesses, la fiscalité et la protection sociale, les services publics, les droits et libertés, l'immigration, les droits des femmes, l'Europe, la mondialisation...

Dès 2004, le thème 3 s'enrichit de nouveaux sujets : le service public de l'emploi grâce au SNU-ANPE, « le développement durable, de la qualité de la vie et de l'environnement » sous l'impulsion du SNE.

La dimension écologique s'affirme rapidement. En 2010, le Congrès de Lille analyse la « crise écologique », le besoin de répondre à une crise mondiale systémique par un changement de paradigme, le « choix d'une mondialisation répondant aux besoins sociaux, économiques, écologiques et culturels des générations actuelles et futures ». La FSU travaille en ce sens avec des associations comme Attac.



2019 : un stage-colloque est organisé par la FSU Bretagne à Guitté (22), sur le thème de l'alimentation et de la santé. Cette thématique a permis de remonter jusqu'aux grands enjeux actuels des transitions écologique et agricole, de la justice climatique et de la sécurité alimentaire.



Au début des années 2020, la FSU se déclare un syndicat féministe

Dès les premières années de la FSU, le groupe femmes, transformé progressivement en secteur de la fédération, effectue un travail approfondi sur le double plafond de verre syndical et professionnel. L'intersyndicale Femmes CGT-FSU-Solidaires, un véritable ballon d'oxygène, organise un stage annuel depuis 1997, approfondissant ces questions et bien d'autres.

Dans le sillage de #MeToo, le combat féministe prend un nouvel essor, y compris à l'échelle planétaire. Les multiples backlasch en cours dans tous les domaines, tout comme les tentatives récurrentes d'enfermer le féminisme dans un mode libéral (égalité H/F au sein des CA du CAC 40 avec maintien de l'ordre social et de la structure patriarcale) en témoignent. Pourtant, la révolution féministe, qui concerne autant les femmes que les hommes, semble avoir franchi un cap en ce début du XXI^e siècle, comme l'illustrent en positif la prise de conscience des profondes inégalités en matière de retraites, de travail, de salaires..., mais aussi l'ampleur des batailles en cours qui tentent de juguler les avancées.

Pas plus qu'elle n'était « secondaire », la question « femmes », ou celle du racisme, ou celle des minorités de genre ne sont des questions « sociétales ».

L'exploitation au travail, les discriminations, toutes les formes de domination, dont le patriarcat, se combinent parfaitement pour assurer la pérennité de l'ordre social, du capitalisme et de ses inégalités multiples.

Mais le syndicalisme n'occupe-t-il pas une place centrale pour agir de concert sur les différentes mais complémentaires facettes de ce que peut nommer la question sociale et écologique, du XXI^e siècle ?



Stage de l'intersyndicale femmes CGT, FSU, Solidaires (2019)



Syndicalisme et politique

Les origines de la fédération expliquent sans doute une réflexion originale sur les rapports entre syndicalisme et politique. Dès la fin des années 80, avant même de fonder ensemble la FSU, les opposants à la direction de la FEN avaient refusé de subordonner leurs revendications à un projet de société. Avec succès, suite aux mobilisations pour la « revalo » en 1989.

Pour la FSU, le syndicalisme, porteur de l'intérêt général, propose au débat des « alternatives économiques et sociales » aux politiques en cours. C'est en ce sens qu'il construit des mobilisations avec les salariés, se donnant ainsi l'objectif d'ouvrir le champ des possibles.

Ce qui suppose tout autant son indépendance par rapport à l'Etat et aux partis que sa totale autonomie. En lien étroit avec les salariés, le syndicat élabore à la fois sa feuille de route revendicative et ses propositions alternatives dans son cadre pluraliste. Ce qui est devenu encore plus essentiel en ce XXI^e siècle où doit se réaliser la transformation écologique dont l'urgence n'est plus à démontrer.

Avec René Mouriaux, distinguons les trois sens de « politique » :

- « Le politique », à savoir le système institutionnel ou la sphère publique dont le syndicalisme fait partie.
- Les « politiques publiques » auxquelles le syndicalisme est confronté en matière de fiscalité, de protection sociale, d'emploi, de santé, d'éducation, de la fonction publique, du logement...
- « La politique » enfin, au sens de la lutte pour le pouvoir, domaine des partis politiques.

2023 : Les 40 ans du statut général de la fonction publique et les 30 ans de la FSU

Un statut des fonctionnaires : pourquoi ?

Les fonctionnaires sont au service de l'intérêt général: leur indépendance doit être assurée vis-à-vis des pressions politiques, religieuses ou économiques, voire de l'arbitraire administratif.

Le statut répond aux besoins du service public et à ses principes : égalité de traitement, continuité, efficacité, neutralité.

Il articule des droits et des obligations et définit une fonction publique de carrière. Ainsi, les fonctionnaires sont des citoyens responsables acteurs du service public et non des sujets.

Fonctionnaires et salariés du privé : des convergences à renforcer

- Le statut et ses caractéristiques sont étroitement liés aux besoins du service public; d'ailleurs d'autres catégories professionnelles se sont vues attribuer des règles spécifiques parce qu'elles avaient en charge des services publics (SNCF, EDF, GDF).
- Le statut a longtemps servi de référence aux salariés du privé pour conquérir de nouveaux droits.
- L'idéologie néolibérale a conduit à la fois à la remise en cause des services publics au profit de la concurrence et à la remise en cause des droits des salarié-es, que ce soit dans le privé et le public. Les attaques contre le statut vont de pair avec les attaques contre le code du travail
- Il faut reconstruire des solidarités en agissant pour des droits analogues entre salariés du public et salariés du privé.

Le combat syndical de la FSU

Pour la FSU, la défense du statut et des fonctionnaires est indissociable de la défense des services publics. L'un et l'autre :

- sont garants de l'exercice effectif des droits de tous et de l'égalité de traitement.
- sont indispensables pour prendre en compte les enjeux de long terme, comme la lutte contre le réchauffement climatique et la transformation écologique.
- peuvent et doivent être améliorés pour répondre aux besoins mais dans le respect des principes qui les fondent.

Pour la FSU, la défense du statut et des services publics n'est pas le domaine réservé des organisations de fonctionnaires mais l'affaire de toute la société et concerne également les salariés du privé et les usagers. C'est pourquoi la fédération a toujours favorisé les convergences.

L'appel dont elle a été à l'initiative pour les quarante ans du statut illustre bien cette stratégie.



Tribune : Le statut général des fonctionnaires a 40 ans et il est toujours d'actualité !

Premiers signataires :

- Anicet Le Pors, ancien Ministre
- Marylise Lebranchu, ancienne Ministre
- Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT
- Benoit Teste, secrétaire général de la FSU
- Pierre Dharreville, député (PCF) des Bouches du Rhône
- Mathilde Panot, députée du Val de Marne, Présidente du groupe LFI
- Boris Vallaud, député des Landes, Président du groupe Parti Socialiste à l'Assemblée Nationale
- Cyrielle Chatelain, députée de l'Isère, Présidente du groupe EELV
- Annie Ernaux, écrivain, Prix Nobel de Littérature

Le statut de 1983 (loi Le Pors)

Le statut général de la fonction publique de 1983 a modernisé et démocratisé le statut initial de la fonction publique (1946), alors limitée à l'Etat. Il l'a aussi étendu à la territoriale et à l'hospitalière, distinguant trois versants: l'Etat (FPE), la Territoriale (FPT), l'Hospitalière (FPH).

Le nouveau statut a également renforcé les droits des personnels et leur participation à l'organisation des services à travers leurs représentants élus.

Le statut général de la fonction publique de 1983 a modernisé et démocratisé le statut initial de la fonction publique (1946), alors limitée à l'Etat. Il l'a aussi étendu à la territoriale et à l'hospitalière, distinguant trois versants: l'Etat (FPE), la Territoriale (FPT), l'Hospitalière (FPH).

Le nouveau statut a également renforcé les droits des personnels et leur participation à l'organisation des services à travers leurs représentants élus.

Les attaques contre le statut

Insupportable pour l'idéologie néo-libérale, le statut a été régulièrement attaqué.

Les reproches :

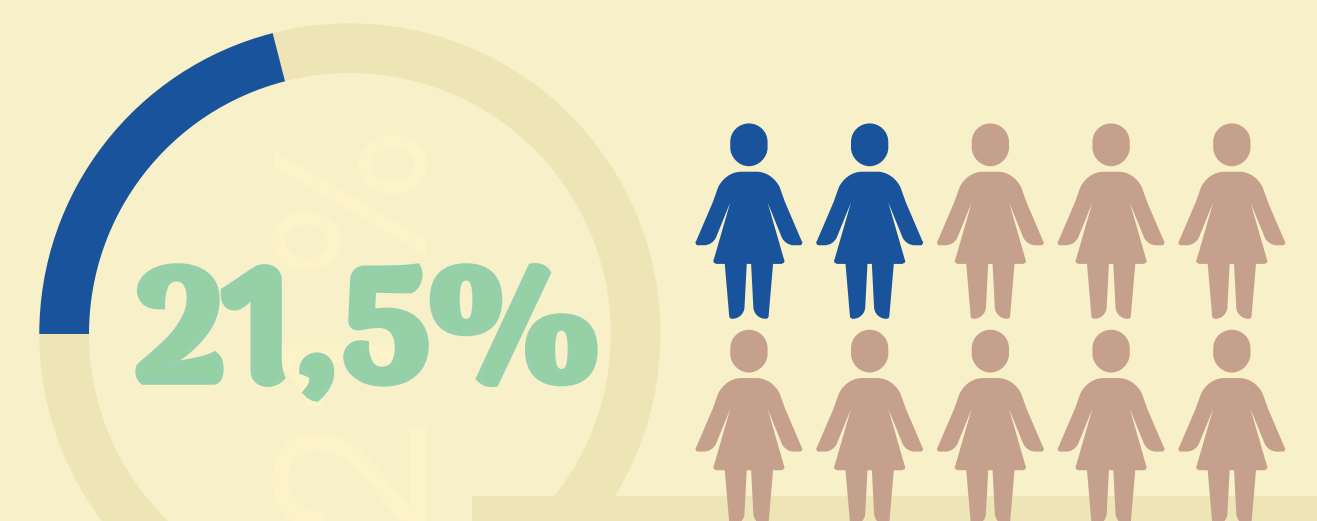
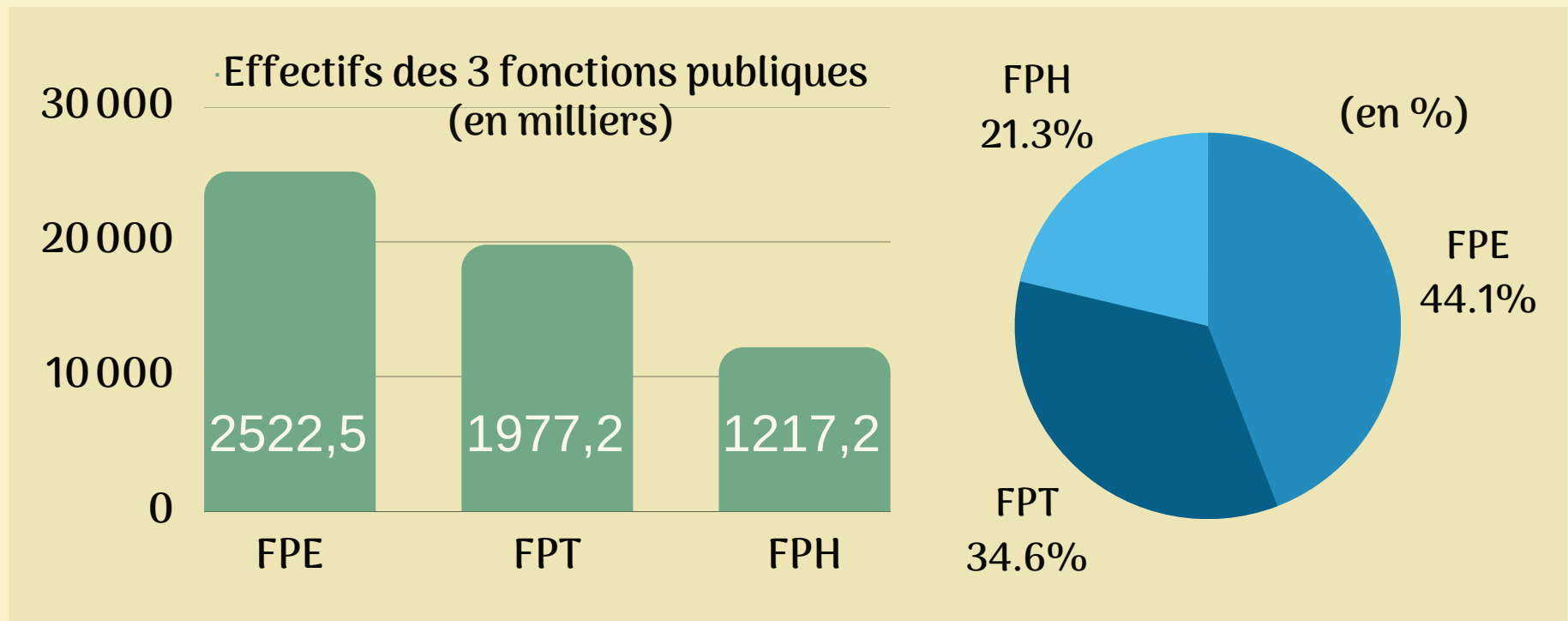
- des soi-disant privilèges,
- une prétendue lourdeur,
- des coûts excessifs.

Les axes d'attaque :

- un management qui repose sur la mise en concurrence et la précarité des agents
- le développement du contrat à la place des recrutements de titulaires
- un pouvoir accru aux hiérarchies de proximité couplé avec le démantèlement des instances représentatives

Si le statut est toujours présent, les dernières années ont vu les offensives s'accroître: la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 généralise le recours au contrat et vise à laisser chaque fonctionnaire isolé face à l'autorité hiérarchique.

Ces attaques ignorent ce qui fait la valeur et l'efficacité du statut et vont à rebours des besoins de la société qui impliquent au contraire une action collective et convergente sur la durée.



La Fonction publique emploie 21,5% des l'ensemble des salariés.

La FSU dans la Fonction Publique Territoriale

Lors de la décentralisation de personnels de l'Etat (2003-2004), essentiellement les TOS, Techniciens et Ouvriers de service de l'Education nationale pour ce qui concerne la FSU, la fédération élargit son champ de syndicalisation à l'ensemble de la fonction publique. Deux syndicats de la FSU sont directement concernés.

SNUCLIAS

En 2004, le SNUCLIAS (Union de syndicats départementaux, multicatégoriel), rassemblant les salarié-es des collectivités territoriales et de leurs établissements, de préfecture et des DDAS, demande son adhésion à la FSU. Issu de la CFDT, il intègre la fédération avec 3 004 adhérents. Ses effectifs progressent régulièrement et atteignent 5 309 en 2008-2009.

UNATOS puis SNUACTE

L'Union nationale ATOS [agents, techniciens, ouvriers, service de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur], était affilié à la FSU depuis septembre 1994, avec 1 060 adhérents, essentiellement dans les Bouches du Rhône. En quatre ans, ses effectifs triplent. Confronté à la décentralisation en 2004, l'UNATOS, 5400 adhérents, modifie ses statuts et se transforme en SNUACTE, syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'État.

La création du SNUTER

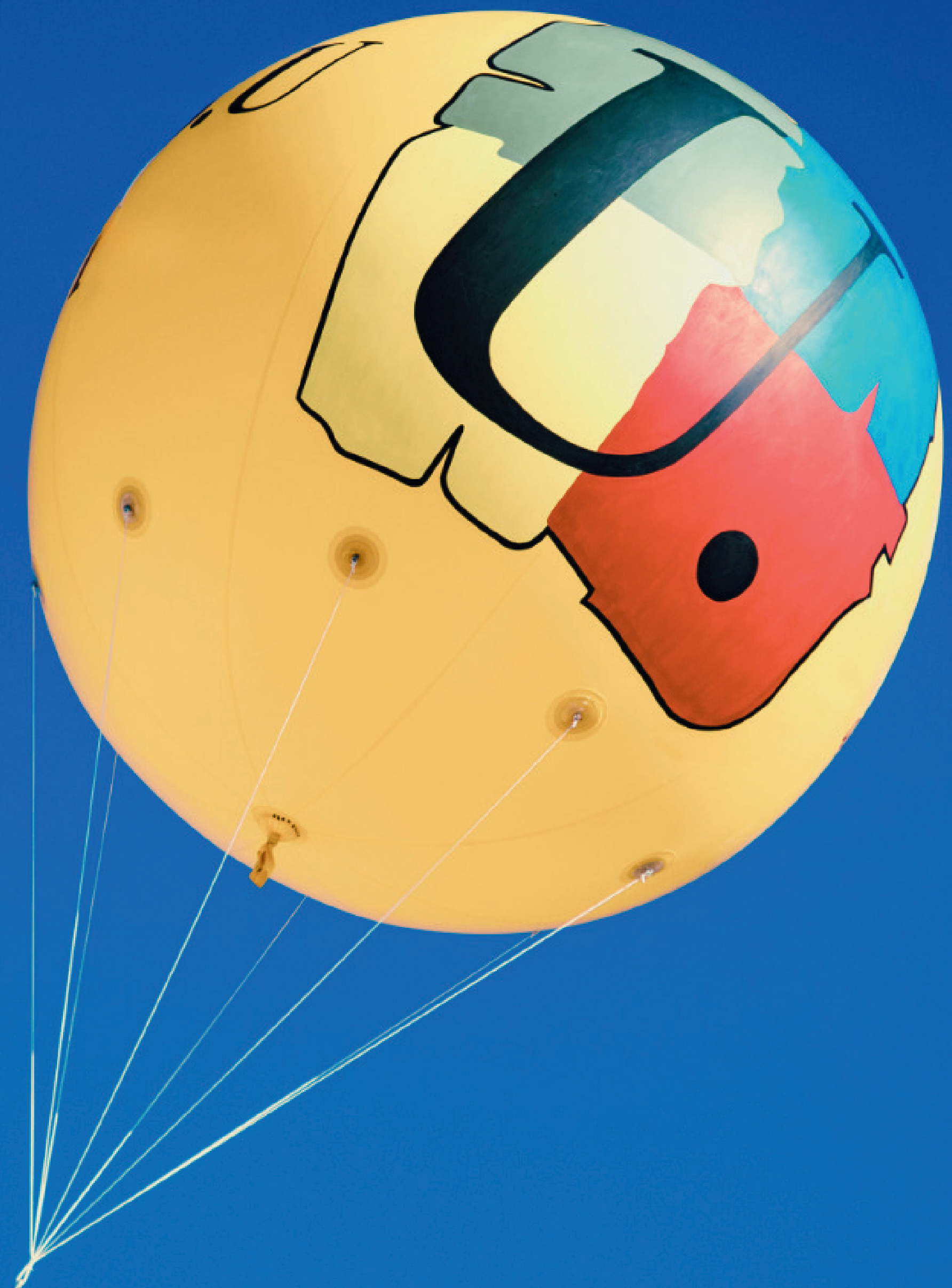
En décembre 2015, le SNUCLIAS et le SNUACTE, dont les champs de syndicalisation se chevauchent, décident de fusionner et forment le SNUTER, Syndicat national unitaire de la territoriale. Avec ses 11420 adhérents, le SNUTER devient le troisième syndicat de la FSU par ses effectifs.

En 2022, le SNUTER, obtenant un siège au Conseil Supérieur de la FPT devient représentatif au niveau national.

Devenir représentatif permet notamment de participer à toutes les négociations nationales concernant la FPT, d'organiser des réunions dans les collectivités où le SNUTER n'est pas - encore - représenté, et de solliciter des rencontres avec les différentes associations d'élus locaux.

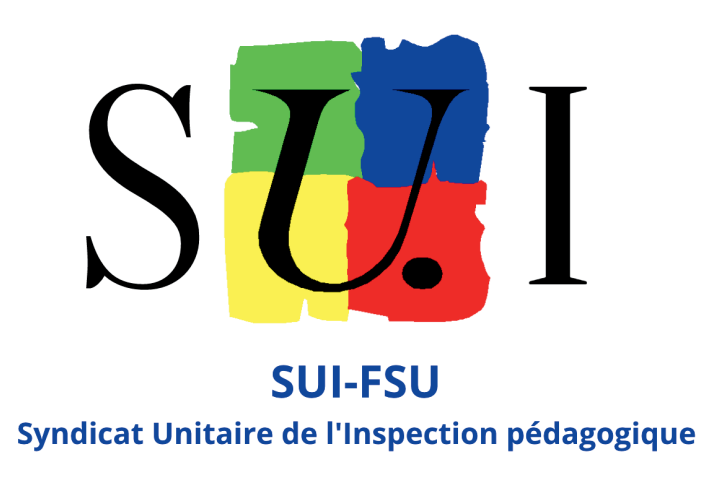
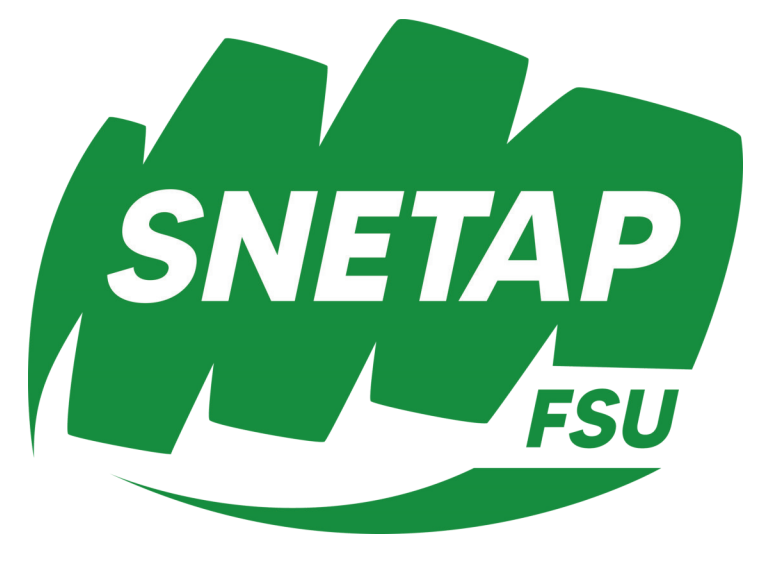


EN 2023, LA FSU A 30 ANS !



U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU
QUOTIDIEN
DEPUIS 1993



Il est **U**rgent de défendre le service public!

U.
www.fsu.fr

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

**Unissons-nous,
Syndiquons-nous !**

Le centre de formation de la FSU



Dès les 10 et 11 juin 1992, c'est-à-dire deux mois seulement après le dépôt de ses statuts transitoires, à l'occasion de sa première instance nationale, la FSU décida de se doter d'un Centre fédéral de formation syndicale...

Jeune Fédération cherche Centre de formation

La FSU est créée en 1993, à la suite de désaccords au sein de la Fédération de l'éducation nationale (FEN). Parmi beaucoup d'autres, la question de la formation avait été une pierre d'achoppement entre les syndicats et la direction nationale de la FEN. Cette dernière avait l'ambition de mettre sous tutelle l'ensemble des organes de formation des syndicats nationaux, sous l'égide de son organisme de formation.

La FSU s'est dotée dès sa création d'un Centre de formation fédéral, dont elle a demandé la reconnaissance par l'Etat. Le Centre est ainsi habilité à délivrer des labels ouvrant droit pour les agents de la fonction publique à un congé pour formation syndicale.

Il organise les formations nationales, des formations FS-SSCT décentralisées et délivre des labels aux sections départementales, syndicats nationaux et tendances qui organisent des stages. Il aide au financement de ces formations par une subvention annuelle. Il met aussi à disposition des outils de formation.



1993 – 1998 : montée en puissance

10 et 11 juin 1993

Création du Centre de formation syndicale, lors de la première instance nationale. Les statuts de l'association, placée sous l'égide de la FSU, sont déposés le 15 juillet 1993.

8-9-10 décembre 1993

Premier stage à destination des militant-es des sections départementales.

Année scolaire 1995-1996

Premières subventions attribuées par le Ministère de la Fonction publique au titre de la formation. Organisation de 6 stages nationaux et de 40 stages départementaux. Auxquels s'ajoutent 558 stages départementaux des syndicats nationaux, sous le label FSU.

Pourquoi la formation syndicale ?

Est-ce par défaut de formation continue institutionnelle que notre fédération a souhaité un appareil de formation continue pour nos militant-es ? En partie, mais pas seulement. Nos formations visent à construire une culture et une identité communes au sein de la fédération, souvent critique des évolutions de l'institution. Elles permettent aussi la rencontre entre les militant-es de syndicats, métiers, lieux d'exercices variés, source d'enrichissement syndical et personnel, mais aussi de cohésion dans les prises de décision et l'action



1999 : année faste pour la formation syndicale

Le Centre de formation syndicale de la FSU est pleinement reconnu par l'arrêté du 29 décembre 1999. Il vient compléter les décrets de 1984 qui listaient les Centres et Instituts dont les stages entraînent dans le cadre du droit au congé pour formation syndicale des agent-es de l'Etat. Un arrêté identique sera publié en février 1998 pour les agent-es de la Fonction publique territoriale.

Cette reconnaissance fut un puissant levier pour valoriser le droit à la formation. Elle aura pour conséquence une très forte demande de participation aux stages nationaux. Les sections départementales suivent le mouvement et proposent, sous l'égide du Centre de formation, un programme fourni.

Des formations communes avec la CGT et Solidaires

Depuis 1998, les Journées intersyndicales femmes réunissent au mois de mars entre 300 et 400 militant-es de la FSU, de la CGT et de l'Union syndicale Solidaires. A plus petite échelle, des stages sont co-construits ensemble, par exemple sur les questions d'extrême droite ou internationales.



Organiser la formation, un travail d'équipe



« ...je me souviens d'une équipe soudée, volontaire, où la fréquentation des stages était importante, les intervenant-es de qualité, en interne de la fédération ou en extérieur. Une fédération toujours derrière nous pour nous aider. Mes souvenirs vont vers Bernadette, Eliane qui ont fait confiance à un responsable dans un petit syndicat comme le mien, le Syndicat national de l'environnement... »

Répondre aux nouveaux enjeux

CENTRE DE
FORMATION
DE LA F.S.U.

Le Centre de formation, une association loi 1901

Conformément aux dispositions de la loi de 1984, le centre est agréé par la Fonction publique à délivrer des labels ouvrant droit à formation. Rappelons que les fonctionnaires ont droit à 12 journées de formation syndicale par an. Le Centre organise des stages nationaux sur des sujets variés, et délivre des labels aux sections départementales, syndicats nationaux et courants de pensée qui souhaitent organiser des formations. Ses grandes décisions sont prises en Assemblée générale, laquelle se tient lors des Conseils délibératifs élargis de la FSU. Au quotidien, il est géré par un bureau élu d'une quinzaine de membres, comprenant un-e président-e, un-e secrétaire général-e et un-e trésorier-e.

Pour les adhérent-es de statut privé, le Centre est conventionné avec l'association Culture et Liberté.



Le plan annuel de formation fédéral

Au sein du CFF siègent des responsables de la formation de différents syndicats de la fédération. Un travail collégial, en lien avec l'Institut de recherche et les Collectifs d'animation des secteurs de la FSU, permet de proposer une offre de formation en direction des militant-es. Le public est principalement le réseau militant dans les départements et les régions.

Ces dernières années sont marquées par un fort renouvellement militant, avec l'arrivée de nouvelles générations : un passage de flambeau se fait qui nécessite d'expliquer les choix historiques de la fédération. L'organisation en tendances, le vote à 70 % sont autant d'exemples de modalités évidentes pour les ancien-nes qui ne vont pas de soi pour les jeunes militant-es. Les riches débats sur la laïcité en sont un autre exemple.

Les formations ont pour objectif de donner les outils pour comprendre l'état de la société et ses grandes évolutions, de diffuser la richesse des constructions fédérales transversales aux différents champs de syndicalisation de la FSU, de développer la culture commune fédérale. Il s'agit aussi de réfléchir et préparer les prises de position à venir. Il faut enfin former à l'action militante : animer une section départementale, intervenir dans les médias, etc. La formation, de par ses contenus et les rencontres qu'elle engendre, construit de la cohésion et donne du souffle à l'action fédérale.



« Aujourd'hui s'inscrire à une formation se fait presque en quelques clics. C'est bien en facilitant l'accès à la formation syndicale, à ses contenus riches et diversifiés que de fait sa diffusion en est fluidifiée. Enfin la communication des contenus et calendriers fait l'objet de communication régulière au sein de la fédération... »

1274

stagiaires
accueilli-es
en 2022-23

956

labels en 2022-23 (sections
départementales et
régionales, syndicats
nationaux)

33

stages nationaux
en 2022-23

14099

labels
depuis 1993



« le lieu qui m'a le plus interpellé a sans aucun doute été l'organisation d'un stage dans une salle située avenue Reille dont personne parmi nous n'avait entendu parler. Quelle ne fut pas ma surprise d'être accueilli dans le cadre de la préparation d'un stage par une sœur franciscaine en tenue « traditionnelle » qui m'accompagna dans la salle de réunion décorée par un... crucifix. J'imaginais à cet instant des débats dignes de ceux du zoom laïcité au moment de nos congrès car il était impossible de trouver une autre salle dans des délais aussi courts. Après une brève explication du pourquoi, du comment, auprès des stagiaires, le stage « protection sociale » (c'était les débuts des CHS-CT dans la FP) put se tenir dans des conditions satisfaisantes, mais ce fut la première et, je crois, la dernière expérience de ce type chez les sœurs franciscaines ; la protection sociale étant très éloignée de la prétendue protection divine ! »